



BRUSSELS EXPO
 Place de Belgique 1
 B - 1020 BRUXELLES
 Tél. +32 2 474 82 53 • Fax +32 2 474 82 86 • o.gheysens@brussels-expo.be
 RPM Bruxelles • BRUSSELS EXPO a.s.b.l. • TVA BE 0406.655.573

BON DE COMMANDE SUSPENSIONS

FARMA 2012	A compléter par l'exposant :
Du 19/10 au 21/10/2012	N° de palais :
Tarif préférentiel valable jusqu'au 17/09/2012	N° de stand :

Firme : _____ **TVA :** _____
Rue : _____ **N°:** _____ **Personne à contacter :** _____
Code Postal : _____ **Localité :** _____ **E-mail :** _____
Pays : _____ **Tél. :** _____ **Fax :** _____

Adresse de facturation : _____ **TVA :** _____
Rue : _____ **N°:** _____ **Tél. :** _____ **Fax :** _____
Code Postal : _____ **Localité :** _____ **N° compte bancaire :** _____
Pays : _____ **Votre n° de bon de commande à mentionner sur la facture :** _____

Les prix indiqués sont le tarif préférentiel, valable jusqu'à 20 jours ouvrables avant le (pré-) montage du salon, ceci afin que votre demande soit traitée plus rapidement et plus efficacement. Au terme de cette période, le tarif standard sera d'application. Pour des points demandés pendant le (pré-) montage le tarif last minute sera d'application. Veuillez joindre un plan de votre stand sur lequel figurent tous les raccordements demandés.

Formule A : Points de suspensions sans location de palans					
Code	Quant.	Description	Tarif préférentiel hors 21 % TVA	Tarif standard hors 21 % TVA	Last Minute hors 21 % TVA
G1		Point au Palais 2, 4, 6, 8, 9, 10 of 11	124,00 €	186,00 €	223,20 €
M1		Point au Palais 1, 3, 5, 7 of 12	157,00 €	235,50 €	282,60 €
		Demande pour plus que 50 points par stand	Sur devis o.gheysens@brussels-expo.be		
CTL		Contrôle AIB obligatoire, par point	14,00 €	14,00 €	14,00 €

Type de point de suspension : indiquez votre choix :
 câble en acier (max. 50 kg/point) chaîne (+50 kg/point – poids max. † par palais)

Formule B : Points de suspensions avec location et installation de palans					
Code	Quant.	Description	Tarif préférentiel hors 21 % TVA	Tarif standard hors 21 % TVA	Last Minute hors 21 % TVA
G1TAK		Point au Palais 2, 4, 6, 8, 9, 10 of 11	236,00 €	354,00 €	424,80 €
M1TAK		Point au Palais 1, 3, 5, 7 of 12	269,00 €	403,50 €	484,20 €
CTL		Contrôle AIB obligatoire, par point	14,00 €	14,00 €	14,00 €

Vous déclarez avoir pris connaissance des informations importantes concernant les tarifs, modalités de paiement, règlements, etc... mentionnées au dos de ce bon et les avoir acceptées.

Date : **Nom :** **Signature :**

1. Tarifs et modalités de paiement

Tarif préférentiel : applicable pour toute demande introduite minimum 20 jours avant le 1^{er} jour de (pré-)montage
Tarif standard : tarif standard (demande introduite moins de 20 jours et min 3 jours avant le 1^{er} jour de (pré-)montage
Last Minute : tarif applicable aux demandes tardives, sous réserve de faisabilité (accès, limite de poids, ...)

Les réalisations complexes font l'objet d'une étude approfondie des services de BRUSSELS EXPO. Le tarif des points dépend du nombre de points commandés. Demande de prix spécifique à partir de 50 points.

BRUSSELS EXPO établira une facture dès réception de la commande. Celle-ci peut être payée par virement bancaire ou carte de crédit. **Si vous optez pour un paiement par carte de crédit, veuillez compléter et renvoyer le formulaire de paiement ci-joint.**

La personne (la firme) ayant signé le présent document s'engage à payer cette prestation en cas de contestation de la société dont le nom est mentionné dans le champ "Adresse de facturation".

2. Plan

Afin de pouvoir garantir la bonne exécution des travaux de suspension, veuillez indiquer les informations suivantes sur le plan :

- **La situation du stand** dans le palais et par rapport aux stands voisins.
- **L'emplacement exact** de chaque point par rapport aux bords du stand (coordonnées (x,y)).
- **La charge effective** par point. (Si aucun point n'excède les 100kg, la charge totale suffit).
- **La hauteur** de points. (= la hauteur des points de suspension, pas celle de la charge même).

3. Information technique

Toute demande (ou modification d'une demande existante) introduite après le début du montage ne sera réalisée que sous réserve de sa faisabilité.

En cas de mise en place éventuelle en dernière minute de points de suspension (modification ou supplément), la zone de travail doit obligatoirement être évacuée suivant les indications de Serviscene (= l'exécutant). Cette zone de travail peut éventuellement aussi concerner les stands voisins. Cette mesure est nécessaire pour respecter les obligations légales en matière de prévention des risques. Les frais supplémentaires éventuels sont à charge de l'exposant.

La location du palan inclut l'installation du palan au point de suspension de Serviscene, le rangement de la chaîne dans les sacs prévus à cet effet pendant le montage, l'enlèvement de la chaîne pendant le démontage et l'enlèvement du palan au point de suspension. Tous les palans seront placés avant le 1er jour du montage. Toutes les chaînes des palans sont rangées au cours du dernier jour du montage. Elles sont descendues jusqu'au sol durant une journée de la période de démontage (cette date dépend de l'accessibilité du Palais). Serviscene prend contact avec le client pour fixer cette date. Pendant la période de Last Minute, la location dépend de l'accessibilité des palais et de la disponibilité du matériel.

Comme des personnes peuvent circuler ou stationner sous les charges suspendues, en cas d'utilisation de palans (manuels ou électriques) pour la suspension de charges dans les palais, nous exigeons :

- soit de diviser la charge utile des palans par deux (p.e : un palan de 500kg peut uniquement porter 250 kg)
- soit d'utiliser des câbles ou chaînes de sécurité pour sécuriser les palans (doubler les suspensions).

La capacité des colliers de serrage en nylon n'étant pas garantie à des températures supérieures à 100°C, compte tenu des risques particuliers d'incendie (stands), de températures élevées (spots) et de la présence de personnes sous les charges suspendues, les suspensions au moyen de colliers de serrage ne sont pas autorisées.

En revanche, l'utilisation de câbles métalliques dans une enveloppe en nylon est autorisée.

Les accessoires d'éclairage (spots, lasers, rails, box...) doivent être fixés chacun séparément aux ponts d'éclairage.

En cas d'utilisation de pinces à câble, leur nombre et leur application doit répondre aux instructions du constructeur et à toutes les normes et règles en vigueur.

Les câbles et chaînes que vous utilisez pour suspendre du matériel au-dessus du public doivent dans tous les cas posséder une résistance à la rupture minimale de 8 à 10 (ou la charge indiquée dans le catalogue doit être divisée en deux).

L'accès à la structure du toit est strictement interdit.

BRUSSELS EXPO examine la demande en supposant qu'elle a été approuvée par le Comité Organisateur de la manifestation. BRUSSELS EXPO a le droit exclusif d'approuver la suspension d'objets décoratifs, de structures lumineuse ou d'autres objets en général à la superstructure des palais.

Seul BRUSSELS EXPO est habilité à installer des points de suspension. En cas d'infraction à cette disposition, l'exposant recevra une facture de 500 € par point, majorée des coûts spécifiques (organisme de contrôle) et des frais de réparation éventuels des dégâts occasionnés par cette infraction. De plus BRUSSELS EXPO peut enlever l'objet sans l'accord du contrevenant et les frais et risques sont assumés par l'exposant. A cet égard, BRUSSELS EXPO ne saurait être tenu responsable des dégâts éventuels. Le Comité Organisateur sera systématiquement informé des fraudes constatées.

BRUSSELS EXPO fera appel à un organisme de contrôle officiel pour toutes les suspensions. Le coût de ce contrôle sera facturé sur base du prix unitaire mentionné sur le bon de commande.

L'exposant est responsable des informations qu'il confie à BRUSSELS EXPO concernant son projet, ainsi que de la cohérence structurelle des objets suspendus. La transmission d'informations erronées entraîne l'annulation automatique des accords pris entre BRUSSELS EXPO et l'exposant et exclut toute responsabilité de BRUSSELS EXPO en cas d'accident.

4. Sécurité

Veuillez vous référer au règlement en matière de sécurité de BRUSSELS EXPO.

